

DECISION DU MAIRE N°34/2023

OBJET : Espace Terre de Siagne – Achat du matériel informatique et multimédia – Marchés N°2023-09 2023-10 2023-11

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

CONSIDERANT la prochaine ouverture de l'Espace Terre de Siagne et de sa médiathèque Simone Raybaud qu' il est nécessaire d'équiper en matériel informatique (lot 1), multimédia (lot2) et en accessibilité aux personnes malentendantes (lot3),

CONSIDERANT les travaux préalables menés avec la Direction des Affaires Culturelles et la médiathèque départementale ayant conduit à l'obtention de subventions concernant ces achats,

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée avec publicité lancée le 12 septembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : **Lot 1 matériel informatique :** le marché N°2023-09 est conclu avec la société MEDIACOM SYSTEM DISTRIBUTION pour un montant de 11 327,52€ HT.

ARTICLE 2 : **Lot 2 matériel multimédia :** le marché N°2023-10 est conclu avec la société MEDIACOM SYSTEM DISTRIBUTION pour un montant de 4 246,65 € HT.

ARTICLE 3 : **Lot 3 boucle malentendants :** le marché N°2023-11 est conclu avec la société AXE AUDIO pour un montant de 7 072 € HT pour l'achat du matériel qui permettra aux malentendants d'obtenir une amplification automatique de son sur une partie des gradins de la grande salle et un contrat de maintenance de 850 € HT par an.

ARTICLE 4 : que les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 3 novembre 2023



Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : ----
- La publication ou de la notification le : 09-11-2023